Envoyé en préfecture le 19/09/2023
Reçu en préfecture le 19/09/2023
Publié le
ID : 004-210402293-20230918-492023-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois et le dix-huit septembre à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de VALBELLE, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre Yves VADOT, Maire.

<u>Présents</u>: Mesdames LYON, GONNET et RENON Messieurs VADOT, GROS, RAPHAELIAN, DAUMS et RICHAUD.

<u>Absent excusé</u>: Monsieur CHAUVEAUX. <u>Convocation et affichage</u>: 07/09/2023

Monsieur GROS a été élu secrétaire de séance.

Nombre de membres en exercice : 9. Nombre de membres présents : 8.

Objet: COUPES AFFOUAGERES

Monsieur le Maire informe les conseillers que la commune pourrait autoriser une coupe affouagère sur le site de la Coste.

Cette coupe ne serait pas une coupe rase afin de permettre une repousse plus rapide des arbres et de ne pas avoir un impact visuel trop important.

En effet ce type de coupe qui est généralisée actuellement, préserve un certain nombre d'arbres qui, par l'ombre qu'ils font en été, facilitent la revégétalisation du site.

Cette coupe se ferait sur plusieurs années.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer sur cette proposition.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- valide le principe de réaliser une coupe affouagère, présentée ci-dessus ;
- dit qu'il est nécessaire de recenser le nombre de personnes intéressées avant de préciser les modalités de cette coupe.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus. Pour copie conforme, VALBELLE le 19 septembre 2023,

Le Maire,

Pierre-Yves VADOT

Le secrétaire Raymond GROS